

ANNEXE 6

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE COUPLÉE A UN STOCKAGE D'HYDROGENE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANA 97360

PROCES VERBAL DE SYNTHESE

**Des observations écrites ou orales recueillies dans les divers registres
Et des courriers et courriels adressés à la commission d'enquête**

REFERENCES :

- Code de l'Environnement, article R.123-18,
- Arrêté DEAL/UPR/n°129 du 28 juin 2018 modifié par l'arrêté DEAL/UPR/n°130 du 11 juillet 2018.

A l'attention de Monsieur le Président de la société CEOG SAS .

Monsieur Le Président,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation de construire et d'exploiter une centrale photovoltaïque couplée à un stockage d'hydrogène sur le territoire de la commune de MANA 97360 S'est terminée le jeudi 8 août 2019

Dans ce cadre, nous vous prions de trouver ci-après :

- Une synthèse comptable des observations recueillies en mairie et sur le site de la DEAL
- les questions pour lesquelles le commissaire-enquêteur attend des réponses circonstanciées.
- La photocopie des observations recueillies

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER UNE CENTRALE
PHOTOVOLTAIQUE COUPLEE A UN STOCKAGE D'HYDROGENE SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANA 97360**

**1. SYNTHESE COMPTABLE DES OBSERVATIONS RECUEILLIES DANS LES 2
COMMUNES CONCERNEES PAR L'ENQUETE PUBLIQUE ET LES COURRIELS
ADRESSES SUR LES SITES PREVUS DANS L'AVIS D'ENQUETE**

ANALYSE COMPTABLE DES AVIS EMIS					
	Nombre de		Avis		
	Remarques adressées par courriel	Remarques manuscrites sur le registre	Favorable	Défavorable	Non défini
Total	10	6	10	6	0
1	10	6	16		

L'intégralité des observations et questions du public sont sur des photocopies en annexe

2. QUESTIONS DU COMMISSAIRE- ENQUETEUR.

2.1 L'électrolyse peut faire appel à deux types de technique ,la technologie alcaline ou la technologie PEM. Si la technologie alcaline est choisie celle- ci fait appel à de grandes quantités d'hydroxyde de potassium (150 à 200 M3) le dossier technique fait état d'un remplacement tous les 10 ans ;Comment vont être traités les résidus d'hydroxyde de potassium.

2.2 pour le démantèlement des installations ou le remplacement des panneaux est ce que la société a prévu de constituer une réserve financière pour assurer la destruction des déchets auprès de sociétés spécialisées .

DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER UNE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE COUPLEE A UN STOCKAGE D'HYDROGENE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MANA 97360

Je vous demande donc d'adresser sous quinzaine, conformément aux stipulations de l'article R.123-18 du Code de l'Environnement, vos observations en réponse :


- Aux observations du public
- Aux deux questions du commissaire-enquêteur

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, en l'expression de mes sentiments distingués.

PIECES JOINTES

Photocopies des observations du public

Pour le maître d'ouvrage
La société CEOG
Alain CYRILLE
Directeur HDF ENERGY GUYANE
Pris connaissance le 12/08/2019

Reçu le 12 Août 2019




Le commissaire-enquêteur

Daniel CUCHEVAL

Remis et commenté le 12/08/2019

Enquête publique août 2019 - Projet hydrogène-solaire CEOG / Prospérité

Mémoire d'AmaZone A Défendre - avis négatif

AmaZone A Défendre est un collectif citoyen né le 14 décembre 2017 de l'énergie de la JAG et du travail de fond d'Or de Question. Pour s'opposer au projet de Montagne d'Or (et nous avons su organiser cette manifestation de juin 2018 lors de la clôture du Débat Public), mais pas seulement.

Ni ong, ni association, nous sommes 2 500 citoyen.ne.s équipé.e.s du droit de vote, pour moitié en Guyane, et décidé.e.s à promouvoir et exiger un développement de la Guyane qui ne soit pas singé sur celui de l'Occident, à nous opposer à tout projet périlleux pour les habitants de l'Amazonie.

amazoneadefendre@lilo.org et Fb : AmaZone A Défendre

Introduction

Nous considérons que c'est d'abord au Conseil Coutumier des Peuples Autochtones, aux habitants du village Prospérité de se prononcer sur l'acceptation de ce projet. Cette procédure d'enquête publique ne saurait être un mode de consultation du Conseil : nous avons choisi de nous y plier, et entendons que notre avis soit pris en compte, mais c'est aussi et d'abord au Conseil que ce mémo s'adresse.

Et la première remarque qui s'impose : il n'est fait à aucun moment dans le "résumé non technique" du dossier d'enquête publique du village Prospérité. Il ne s'agit guère que d'installer un site classé "Seveso Haut" à 1 km de l'école du village, après tout.

De même les Businengue vivant à l'orée du site, installés là car on vit près d'une crique en Guyane, ne sont-ils mentionnés que comme des "habitants diffus", soupçonnés d'illégalité alors que le dossier de la régularisation des habitants de l'Ouest guyanais se perd dans l'incroyable imbroglio que forment les administrations de l'Etat et de la Collectivité en Guyane.

Nous émettons de fortes réserves, à plusieurs autres titres :

ECONOMIE DU PROJET

L'opérateur HDF a présenté un premier projet quasiment deux fois plus important ("plus gros que celui de Tesla en Australie"...): comment l'équilibre économique du projet peut-il perdurer ?

Le prix de rachat du courant est-il garanti, et pour combien de temps ?

A-t-on chiffré la déperdition d'énergie lors de son transport à 15 km de la centrale qu'elle doit alimenter ?

Devra-t-on créer une ligne Haute Tension jusqu'à la centrale, doubler l'existante ? Qui la

finance ? Le risque sanitaire (augmentation de la prévalence du cancer...) des personnes vivant à proximité de cette ligne n'est pas pris en compte.

Cette centrale est prévue pour 20 ans d'activité : les investissements, financiers et en terme d'empreinte écologique, de sa construction seront-ils amortis ? Il ne s'agit pas là d'une source d'énergie pérenne.

Pourquoi le démantèlement de l'installation n'est-il pas prévu au budget de l'exploitant ? Ce ne sont pas les 25 000 € de capital de la société créée pour l'occasion qui peuvent le garantir. Le partenaire financier, et co-opérateur d'HDF en est-il conscient ? Les services de l'Etat peuvent-ils accepter cela ?

De même en cas d'accident, comment est assuré l'opérateur CEOG ?

Nous prions les services de l'Etat de noter que HDF Energy n'a d'autre réalisation technique à son actif qu'un site internet présentant des projets. Nous ne doutons pas qu'une start up ait l'assentiment et l'appui de l'actuel gouvernement d'une start up nation, mais lui confier un tel projet, sans aucune référence tangible ? Le risque et l'alea nous semblent bien trop important.

Cette étrange expérimentation ne semble pas calibrée en fonction des réels besoins de l'Ouest Guyanais : des politique d'incitation à la consommation raisonnée d'énergie, à la construction d'habitat bio-climatique, couplées au développement de micro ou mini centrales d'hydroélectricité au fil de l'eau nous semblent plus raisonnables que cette fuite en avant industrielle, dont le succès est largement hypothétique, qui ne fait que repousser partiellement le problème.

PRISE EN COMPTE DES POPULATIONS

On l'a déjà mentionné, pour les promoteurs du projet, Prospérité n'existe pas, et il n'y a que quelques illégaux Businengue qui vivent là...

Le plan masse du projet montre une longue bande fichée à la perpendiculaire de la RN 1, qui clôturée, coupe l'accès des villageois à leur zone de pêche et chasse de subsistance. La faune qui elle aussi verra son territoire amputé s'éloignera davantage.

Le problème du bruit n'est évoqué que comme un dérangement mineur pendant la durée des travaux : veut - on nous faire croire que les 16 ou 17 compresseurs géants du site fonctionneront dans le plus parfait silence ? On peut être adepte de la pensée magique sans prendre des vessies pour des lanternes.

Ce projet fait fi de l'agriculture vivrière existante, pilier de l'économie informelle nécessaire à la survie de nombreux guyanais.

Le risque majeur d'explosion (hydrogène, mais aussi tonnes de produits chimiques - hydroxyde de potassium - stockées et traitées sur le site) est bien réel. Or, il est minimisé au delà du crédible dans le dossier de présentation. Quant à l'allégation du fait qu'un tel risque serait circonscrit à l'intérieur du site... ce n'est justement qu'une allégation, il n'y a aucune preuve de

ce qui est affirmé. Là encore, le savoir d'HDF Energy est en question...sans réponse.

ASPECT ENVIRONNEMENTAUX

Forêt

La première des hérésies consiste à vouloir déboiser pour implanter du photovoltaïque ! Pas moins de 140 hectares. sans compter les plus de 7 000 m² de la route d'accès, et qui (cf supra) du raccordement à la centrale de SLM ?

Ce qui est dénomé dans le dossier "forêt dégradée" est une forêt en cours de reconstitution avancée, après exploitation ancienne comme précisé. A l'heure où le reboisement fait partie de l'une des solutions phares pour tenter de limiter les dégâts de la crise climatique, et la Guyane fait partie des premières zones exposées à ses conséquences, il semble particulièrement inepte de vouloir encore amputer la forêt.

A l'heure où nos voisins (Brésil, Suriname...) se conduisent comme des gougnafiers avec la forêt amazonienne, l'Etat français voudrait adopter la même attitude ?

L'opérateur du projet ne se cache pas de n'être que peu concerné par les problèmes du réseau guyanais : il souhaite ici démontrer (essayer tout au moins...) un savoir faire qui lui serve de vitrine commerciale pour les multi-nationales minières qui ravagent le(s) continent(s). Nous refusons d'être complices d'une telle démarche, l'Amazonie n'a pas de frontières

Eau

L'opérateur prétend pomper 8 400 m³ (par mois ? par an ?), n'en restituer que moins de la moitié après l'avoir purifiée pour ses besoins : il va donc rejeter 4 100m³ d'une eau doublement concentrée en minéraux sur le bassin versant de la crique Gabriel dont dépendent des familles pour vivre. Nous ne pouvons croire que ce soit anodin.

Le pompage ne tient pas compte de ceux existant aux alentours sur la même ressource.

Quant aux "eaux de process", 30 % en seront recyclées : quid du reste ?

Quoiqu'il en soit, l'étude d'impact présentée concluant à aucun impact sur les eaux nous semble difficilement crédible, à nouveau.

Entre eaux et forêt, est prévu le saccage, sans même parler de compensation, d'une zone humide classée ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt exceptionnel faunistique et floristique).

Faune et Flore

Des espèces protégées d'oiseaux occupent le territoire (36, dont 5 sur liste rouge), et 5 espèces de batraciens remarquables ont été observées.

Et encore : l'opérateur ne présente d'inventaire réalisé qu'en saison sèche, ce qui sous estime

notamment la faune présente.

D'une manière générale, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, garde fou qu'il a fallu consulter, rend un avis sévère : elle pointe que le promoteur ne présente aucune vision d'ensemble : étude d'impact légère (voire insuffisante, pour eau et danger d'explosion notamment), réponses non hiérarchisées à des bribes de réglementations, beaucoup d'assertions peu de démonstration... là encore de l'amateurisme - ce n'est pas la mission qui l'écrit, elle ne peut pas, mais...

EN CONCLUSION

Nous voulons dire que ce projet ne nous inspire que défiance. Mal ficelé, mal préparé, porté par un aventurier. ne reposant sur rien de solide. Il n'est pas acceptable dans ses deux dimensions de :

- mépris des Peuples Autochtones,
- ineptie environnementale.

Inviter les services de l'Etat à refuser ce projet.

Et poser encore une question.

Il semble que les élus de Mana d'une part, le service aménagement de la CTG et l'Onf d'autre part, soient non seulement d'accord, mais jugent l'affaire entendue : Mana se prépare à modifier son PLU (la zone est classée agricole, tiens...), l'ONF a vendu le terrain au promoteur. Soit. Mais que dit le Parc National de Guyane, qui englobe la zone ? Ce parc sur lequel même les Peuples Autochtones n'ont pas le droit d'avoir quelque activité que ce soit ?

Pour AmaZone A Défendre, l'un.e de ses 2 500 porte-parole

2

De: > **leblanc.alexandre (par Internet)** leblanc.alexandre@laposte.net

Objet: Avis d un citoyen sur la centrale à Prospérité

Date: 7 août 2019 21:16

À: venise.bacou@mairie-mana.fr, enquete-publique-deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr,
sylvain.charrier@ndf-energy.com, alan.cyrille@ndf-energy.com

Je suis totalement opposé au projet de centrale électrique à proximité du village de Prospérité et je soutiens les habitants opposés à ce projet.

Alexandre LEBLANC
Saint Laurent du maroni

3

Marianne CAMARA

De: marini maria <artsup973@gmail.com>
Envoyé: mercredi 7 août 2019 10:53
À: s.particulier.slm@wanadoo.fr; enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr; sylvain.charrier@hdf-energy.com; alain.cyrille@hdf-energy.com
Objet: Avis Centrale hdf-energy

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Je me permet de vous envoyer mon avis DEFAVORABLE pour la construction de la Centrale hdf-energy.

La centrale prévu près du village amérindien de Prospérité se dit écologique, mais elle sera implanté juste à côté du village dans une zone où les amerindien vont à la chasse. La crique St Anne est un lieu de baignade agréable pour la population et ne sera plus possible d'accès...

La fumée de la centrale et le bruit derangeront la vie du village...sans exclure le danger si il y a un mal fonctionnement de la centrale.

MARINI MARIA

4

De: **laeti lolo** laetilolonaia@gmail.com

Objet: Avis Centrale hdf-energy

Date: 7 août 2019 11:04

À: venise.pacoul@mairie-mana.fr, s.particulier.sim@wanadoo.fr, enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr, sylvain.charrier@hdf-energy.com, alain.cyrille@hdf-energy.com

Bonjour,

Je me permet de vous envoyer mon avis DEFAVORABLE pour la construction de la Centrale hdf-energy.

La centrale prévu près du village amérindien de Prospérité se dit écologique, mais elle sera implanté juste à côté du village dans une zone où les amerindien vont à la chasse. La crique St Anne est un lieu de baignade agréable pour la population et ne sera plus possible d'accès.

La fumée de la centrale et le bruit derangeront la vie du village...sans exclure le danger si il y a un mal fonctionnement de la centrale
laetitia Guidiceli

5

Marianne CAMARA

De: HURTREZ BENOIT <benoit.hurtrez@gmail.com>
Envoyé: mercredi 7 août 2019 09:55
À: venise.bacoul@mairie-mana.fr; s.particulier.slm@wanadoo.fr; enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr; sylvain.charrier@hdf-energy.com; alain.cyrille@hdf-energy.com
Objet: avis sur la centrale électrique de Prospérité

Bonjour,

Mon avis sur cette centrale électrique est très clair: **il est impensable d'implanter une structure industrielle aussi grande dans les environs aussi proches que le Village de Prospérité.** Les arguments sont tout à fait connus et sommes lassés de les décrire à nouveau et de tenter de convaincre des personnes qui manquent de courage et d'originalité pour casser cette logique capitaliste marchande qui détruit nos systèmes écologiques et culturels.

Non cette centrale ne peut pas s'implanter sur des terres amérindiennes, sur des terres promises aux autochtones, sur des terres qui ont été accordées au village de Prospérité....par des accords bafoués. Les peuples autochtones ont payés bien assez cher ces politiques dévastatrices depuis trop longtemps.....On les "parque" dans des zones pour un temps, ils protègent ces zones comme aucun gouvernement n'est capable de le faire, puis on leur vole les terres une fois de plus pour ces grands projets qui n'améliorent pas le quotidien des citoyens mais augmentent le profit de quelques uns.

Non cette centrale n'est pas propre, écolo, durable.....les arbres que vous ferez tomber sont centenaires, abritent des écosystèmes les plus variés au monde, donnent à manger, à construire, à se soigner aux peuples qui les fréquentent.....Pour une durée d'exploitation de 12 ans?!!!! c'est une blague! qu'y a t il de durable là dedans!!!!

Pour rappel:

le chantier fera du bruit, le village et l'école en subiront les nuisances

La production électrique fera du bruit également, des émissions de fumée

Ne réalisez pas ce projet à cet endroit juste pour faire des économies de câblage jusqu'à Margot, il y a de la place plus loin!, là où personne n'habite.....!

Le chef coutumier du village n'a pas été consulté! Les villageois Saramaka non plus.

NB

Les solutions dans un monde aux ressources finies ne peuvent plus être celles de produire plus, consommer plus mais bien au contraire de réduire nos consommations vers une sobriété heureuse. Ces grands projets seront un jour jugés comme crime contre l'humanité et la nature.

Cordialement

Hurtrez Benoit

Faisons de la Guyane un exemple mondiale.

Marianne CAMARA

De: Bianchi Elise <lilou.bianchi@gmail.com>
Envoyé: jeudi 8 août 2019 02:42
À: s.particulier.slm@wanadoo.fr; enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr; sylvain.charrier@hdf-energy.com; venise.bacoul@mairie-mana.fr
Objet: Avis défavorable sur la centrale HDF à proximité du village Prospérité

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Je me permets de vous envoyer mon avis défavorable en ce qui concerne l'implantation de la centrale électrique HDF sur les terres du village de Prospérité.

Les arguments contre une telle centrale à proximité d'un village où les habitants maintiennent leurs traditions et pour qui la chasse et la pêche sont indispensables à leurs modes de vie sont nombreux et évidents.

Elise Bianchi

Marianne CAMARA

De: S C <hodiakk@hotmail.fr>
Envoyé: mercredi 7 août 2019 19:41
À: venise.bacoul@mairie-mana.fr; s.particulier.slm@wanadoo.fr; enquete-
publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr
Objet: Observations sur le projet CEOG

Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Je suis un ingénieur à la retraite. Je pense fermement que l'hydrogène est une énergie d'avenir. Le projet CEOG semble intelligent. J'espère qu'il arrivera à terme. Mais j'ai vécu 15 ans en Guyane et je sais très bien que les grandes entreprises utilisent de la main d'œuvre non guyanaise, ce qui porte préjudice à l'économie locale. Quelles garanties apportez-vous pour faire profiter aux entreprises guyanaises des retombées de votre projet ? Vous dites que ce projet contribue à l'autonomie énergétique du pays. Votre système n'a vraiment besoin d'aucun apport extérieur (combustible, produits chimiques, etc.) ?

Malgré mes interrogations, parce que l'hydrogène est peut-être le principal moyen de réaliser la transition énergétique, je soutiens, d'un peu loin puisque je vis maintenant en France, ce projet qui a le mérite d'être une application à grande échelle de cette technologie propre et d'avenir.

René Hodiak

Ce projet innovant est une alternative viable pour pallier le manque énergétique de l'ouest guyanais.

La maîtrise de l'impact environnemental de l'installation peut être une réponse intéressante aux interrogations environnementales actuelles.

Est-il envisageable que les surfaces de panneaux solaires puissent avoir un usage agricole? L'intégration du projet dans une dynamique agricole peut être une idée à étudier.

Le projet peut être un réel support de développement économique pour la commune et l'ouest guyanais.

J. Cases, chef d'entreprise

De: > **Nicolas GOMIS (par Internet)** nicolas.gomis@live.fr
Objet: CEOG- HDF - Centrale électrique photovoltaïque de l'Ouest Guyanais + stockage d'hydrogène. Enquête publique du 08/07/2019 au 08/08/2019
Date: 8 août 2019 19:24
À: enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr

-VIS FAVORABLE

Bonjour,

Le projet est estampillé développement durable, production d'énergie renouvelable couplée d'un système de stockage utilisant une technologie d'avenir. Il contribue à lutter contre le changement climatique, le rejet de gaz à effet de serre étant nul.

Le projet me paraît responsable, par la prise en compte des impacts sur le milieu naturel et les humains mais surtout par la proposition de solutions tendant à réduire ou à éviter ces impacts. L'analyse du dossier de l'enquête publique me porte à croire que les avantages l'emportent sur les inconvénients, aussi je verrais d'un bon œil la concrétisation de ce projet.

Nicolas GOMIS
0694 12 46 78

10

Marianne CAMARA

De: ISIS nc <isis973@live.fr>
Envoyé: mercredi 7 août 2019 21:47
À: venise.bacoul@mairie-mana.fr; enquete-publique.deal-guyane@developpement-durable.gouv.fr; alain.cyrille@hdf-energy.com; s.particulier.slm@wanadoo.fr; sylvain.charrier@hdf-energy.com
Objet: Enquête publique sur le Projet CEOG - Avis Favorable
Indicateur de suivi: Assurer un suivi
État de l'indicateur: Avec indicateur

Bonjour,

Quelle sera l'intérêt principal de cette nouvelle installation électrique ?
En quoi va-t-elle impacter le quotidien des habitants de Saint-Laurent et de Mana ?

Je comprend qu'elle ne produira aucun rejet de produits polluants. Qu'elle sera le gain par rapport à une centrale diesel équivalente ?

La région de Saint-Laurent a connu ces dernière année des très longues coupures sur le réseau électrique qui ont beaucoup perturbé les habitants et les commerces.

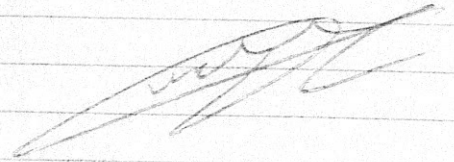
Mon avis est donc Favorable pour l'installation d'une nouvelle centrale électrique non polluante et garantie.

Louise MDS

jeudi 8 Août 2019. Remunera du CE.

Arrivée à 8^h 45.

Depart à 12^h.



11. Voici un projet novateur qui va participer
au mixte énergétique. Alors nous en fin de
lobier du thermique grand émetteur de CO₂
et autres gaz à effet de serre.

un acteur économique
de la Guyane.

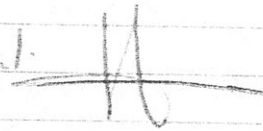
12. J'ai eu la chance d'être présent lors de la présentation
de ce projet à St Laurent le Mercredi 17 juillet 2019.
J'ai pu poser les questions qui me posaient problème
et j'ai pu avoir les réponses.

Ce projet est une vraie opportunité pour l'Ouest Guyanais
qui souffre d'un manque de puissance énergétique.

Dans un mouvement national d'Énergie renouvelable.
Ce projet présente toute les garanties de prise en compte
des problèmes environnementaux.


De plus celui-ci permettra de pérenniser un certain
nombre d'emplois, donc oui à ce projet.

Conseiller Territorial
de Guyane.



13. Je vous le projet d'une réelle efficacité et qui
répond à de grands besoins qui touchent notre
territoire. C'est une véritable opportunité pour l'Ouest
guyanais en premier et le Guyane de manière
générale. Merci de vos actions dans ce sens et
de l'énergie que vous créez.

14

Jean Philippe TALLON / Conseiller Territorial - Guyane


PREMIERE JOURNEE

Les _____ de _____ heures à _____ heures

Observations de M^{lle} _____

Permanence du 21 juillet, 9^h à 12^h,
Arrivée du CE à 9^h,
Départ du CE à 12^h

~~actives~~

Permanence du 25 juillet 9^h à 12^h
Arrivée du CE à 9^h,
Départ du CE à 12^h.

~~actives~~

Permanence du 25 juillet 2019 11^h30 -> 12^h00

24 Projet très intéressant et Bénéfique pour la région,
Je suis complètement pour.

MR KALLOE Sunil

~~actives~~

MC

**A l'attention de Monsieur le
Commissaire enquêteur**

Objet : Avis de la fédération Guyane Nature Environnement – Projet de centrale photovoltaïque au sol à Mana

Seule alternative possible pour limiter les émissions de GES et faire face à la pénurie et au renchérissement des énergies fossiles, les énergies renouvelables sont incontournables pour tout développement soutenable de la société guyanaise. Les caractéristiques de ces énergies : renouvelables, peu émettrices de CO₂, décentralisées et présentant moins de risques technologiques et d'impacts que tout autre mode de production, les rendent plus qu'intéressantes.

Néanmoins, il convient de signaler que :

- Les énergies renouvelables doivent se montrer exemplaires d'un point de vue environnemental et, en particulier, en ce qui concerne la prise en compte de la biodiversité ;
- Le développement des énergies renouvelables doit absolument être accompagné d'un très fort renforcement de la maîtrise de la consommation et de l'efficacité énergétique.

Partant de cette base, il s'agit dans ce présent courrier d'émettre un avis concernant le projet de centrale photovoltaïque à Mana.

Sur ce choix de production d'énergie, GNE considère que les installations sur bâtiments doivent avoir la priorité par rapport aux installations au sol. Effectivement, elles combinent plusieurs avantages :

- pas d'utilisation des sols
- utilisation directe de l'électricité produite
- implication des particuliers qui sont plus attentifs à l'ensemble de leur consommation d'électricité
- possibilité par les « grandes toitures » d'avoir des surfaces assez importantes d'autant que le secteur de la construction est en pleine expansion en Guyane du fait d'un accroissement démographique importante.

Bien que les centrales au sol posent, de loin, plus de problèmes environnementaux, GNE n'y est pas totalement opposée. Ce site semble s'étendre sur près de 140 hectares, dont 75 ha défrichés. Le travail d'investigations Faune-Flore et Habitats est supposé avoir évité les lits de criques et les bas-fonds, c'est-à-dire toutes les « zones humides » autour de la crique Sainte-Anne. Cette prise en compte est accueillie favorablement bien que ce terme ne soit pas à ce jour totalement défini pour le cas de la Guyane au regard de sa disposition géographique.

Ensuite, le pétitionnaire indique que les effets des phénomènes dangereux ne sortiront pas de la limite de propriété du projet et qu'ils sont éloignés des constructions occupées par des tiers à proximité, sous-entendu par des installations déclarées. Au regard du besoin en production d'électricité sur l'Ouest guyanais, l'emplacement choisi semble à première vue approprié.

Néanmoins, la question foncière reste une source de tensions en Guyane, notamment vis-à-vis des surfaces agricoles. Bien que celles-ci ne soient pas déclarées, il conviendrait de prioriser la concertation plutôt qu'un « déplacement imposé » des potentiels occupants afin d'éviter tout conflit social.

L'autorité environnementale préconise des mesures de suivi de la réalisation des mesures d'évitement et de réduction, ainsi que des mesures de suivi de leur efficacité. Le suivi de la faune remarquable sur les habitats forestiers autour de la centrale pour vérifier notamment la réalité du redéploiement de la faune et l'importance du dérangement pour les espèces les plus sensibles relève du bon sens. Au regard de l'incomplétude potentielle des inventaires dans les milieux terrestres faute d'inventaire en saison sèche, GNE est favorable à la mise en place de ce suivi.

Enfin, le pétitionnaire indique suivre les prescriptions réglementaires concernant la remise en état en cas d'arrêt du site. Ce point est l'occasion d'aborder une problématique plus large, mais inhérente à un projet solaire de cette ampleur, à savoir la déconstruction des bâtiments, mais surtout le démantèlement des panneaux photovoltaïques.

Le décret du 19 août 2014 relatif à la responsabilité élargie des producteurs implique une mise en place de dispositifs de collecte et recyclage dans l'objectif de capter le flux actuel et préparer l'arrivée massive de modules. Une usine de recyclage peut sembler prématurée car la Guyane n'a pas installé des quantités significatives de panneaux photovoltaïques mais au regard des ambitions PPE¹ en matière de solaire, il aurait été intéressant que soit pris en compte plus sérieusement cet aspect dès la conception d'un projet de cette ampleur. Une filière de recyclage est toujours créatrice d'emplois, en plus d'être moins émettrice de CO2, il serait dommage pour la Guyane de s'en priver.

En guise de conclusion, ce projet s'inscrit dans cette démarche d'alternative aux énergies fossiles et nous ne pouvons en théorie que nous en satisfaire. Pour autant, au même titre que tout autre projet d'aménagement, les projets de production d'EnR doivent suivre les prérogatives environnementales à la lettre, en amont, pendant, et post-exploitation. GNE encourage alors très fortement l'exploitant à adopter une attitude exemplaire en la matière au regard de sa capacité d'investissement sur le territoire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Rémi Girault

Président de la fédération Guyane Nature Environnement

¹ Programmation Pluriannuelle de l'Énergie

PREMIÈRE JOURNÉE

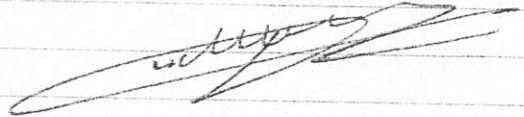
Les _____ de _____ heures _____ a _____ heures

Observations de M^{lle}

Le jeudi 19 juillet 2019. Permanence des Commissaire-enquêteurs

Arrivée à 8^h 45.

Départ à 12^h.



16 Le 25/07/2019

J'ai une question et une remarque, concernant le projet CÉOC :

Ce projet est présenté comme une centrale de production d'électricité innovante, mais est-ce que cette production utilisant des systèmes de piles à combustible et de batterie Li-ion est moins polluante ou plus polluante qu'un système de production d'électricité conventionnel (groupes électrogènes au diesel), et en quelle ~~est-elle~~ ?

Ce projet CÉOC a le mérite de produire de l'électricité renouvelable en ayant un plus faible impact environnemental que la principale électricité renouvelable de la Guyane (Barrage de Petit-Saut).

Une enseignante.